

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE



N° d'ordre : 20220725-01DCC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi vingt-cinq juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY		X		Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)	X				J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. ROPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	X		
	C. TURCHET		X			B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY		X			R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	X				S. REVOL	X		
Laiz	A. SANDRIN	X			Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING		X			A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
					F. DUBOIS	X			
					J.-L. GIVORD	X			

Envoi de la convocation : 19/07/2022

Affichage de la convocation : 19/07/2022

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 32

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL.
M. Sébastien SCHAUVING a transmis pouvoir à Mme Sylvie MARECHAL-GOYON.
Mme Annick GREMY a transmis pouvoir à M. Thierry CHARVET.
Mme Caroline TURCHET a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.
M. Olivier MORANDAT a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL.

A l'unanimité, Monsieur GENTIL est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 27 juin 2022

1) Suite aux délibérations n°20200615-02DCC du 15 juin 2020 et n°20210927-28DCC du 27 septembre 2021, le Conseil communautaire a délégué certaines de ses compétences au Président. Ce dernier est

001-200070555-20220725-20220725-01DCC-DE
Date de télétransmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022

tenu de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire à chaque réunion du Conseil communautaire.

1) Décision budgétaire modificative

Budget principal – exercice 2022 : section d'investissement

DEPENSES	Budget primitif	DBM	Nouveau budget
Opération 41 – Pole des services publics à Pont de Veyle			
21351 – installations générales, agencement et aménagement de constructions	28 000,00	88 590,00	116 590,00

Opération 60 – Rénovation gymnase de Mezeriat			
2313- constructions en cours	1 503 980,00	350 000,00	1 853 980,00
Opération 61 – Rénovation gymnase de Vonnas			
2313- constructions en cours	1 275 990,00	-439 090,00	836 900,00
Opération 80 – <i>Petites Villes de Demain</i>			
2031 – frais d'études	0,00	60 000,00	60 000,00
2138 - autres constructions	0,00	30 000,00	30 000,00
Dépenses non affectées			
165 - dépôts et cautionnements	0,00	500,00	500,00
2031 - frais d'études	60 000,00	-60 000,00	0,00
2138 - autres constructions	30 000,00	-30 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES		0,00	

Budget principal – exercice 2022 : section d'investissement

DEPENSES	Budget primitif	DBM	Nouveau budget
Dépenses non affectées			
165 - dépôts et cautionnements reçus	500,00	- 500,00	0,00
275 - dépôts et cautionnements versés	0,00	+ 500,00	500,00
TOTAL DEPENSES		0,00	

2) Suite à la délibération n°20200615-01DCC du 15 juin 2020, le Conseil communautaire a délégué certaines de ses compétences au Bureau communautaire. Ce dernier est tenu de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire à chaque réunion du Conseil communautaire.

Bureau communautaire du 7 juillet 2022 :

Demande de subventions à la Banque des territoires et au Département de l'Ain dans le cadre des études visant à réaliser les diagnostics préalables à la reconversion de la friche industrielle de la SCIAM à Pont-de-Veyle

Bureau communautaire du 21 juillet 2022 :

Vote des tarifs pour un évènement payant (concert de Michel FUGAIN le 26 novembre à l'Escale)

Tarifs adoptés :

plein tarif : 39 euros

tarif habitants : 36 euros

tarif réduit (chômeur, étudiant, parents chanteurs, CE) : 32 euros

tarif – de 12 ans : 18 euros

Certifié exact et pour extrait conforme
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 29/07/22

Transmis en Préfecture le : 29/07/22

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision.

Accuse de réception en préfecture
N° de dossier : 220725-01DCC-DE
Date de télétransmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022